

Calcul du quotient familial

[Espace Citoyens](#)

À savoir : le quotient familial est valable jusqu'au mois de décembre.

Vous pouvez bénéficier de tarifs spécifiques en fonction de votre quotient familial pour les activités périscolaires, les animations jeunesse et l'enseignement artistique.



Quotient familial CAF (ou MSA)

- **Si vous avez un quotient familial**, vous devez effectuer la démarche de calcul sur l'[Espace Citoyens](#), ou bien fournir l'attestation de quotient au service des régies par mail : regie@ville-osny.fr
- Vérifiez bien que vos informations soient à jour. Si vous devez mettre à jour vos informations et refaire calculer votre quotient, cela prendra un peu de temps auprès de la CAF.
- **Si vous n'avez pas de quotient CAF**, vous devrez passer par le service des régies, pour faire calculer votre tarif (sur RDV).
- **Si vous êtes non Osnysois**, il existe un tarif spécifique ne nécessitant pas de calcul de quotient.

Tarif

- Vous pouvez le calculer directement sur l'[Espace Citoyens](#), onglet "simulation des tarifs.
- Ou contactez :
 - le service des régies pour les activités périscolaires et jeunesse au 01 34 25 42 18 / 27 90 ou regie@ville-osny.fr
 - l'école de musique : 01 30 73 84 52 ou ecoledemusique@ville-osny.fr
 - Le service culturel pour la comédie musicale : 01 34 25 42 04 ou culture@ville-osny.fr

Paiement

Factures périscolaire

- Paiement en ligne sur l'[Espace citoyens](#) ;
- Prélèvement automatique en fournissant un RIB et en signant le mandat SEPA sur l'[Espace citoyens](#) ;
- Paiement en espèces ou CB : au service des régies sur RDV ;

- Paiement en 1 fois par chèque à l'ordre de RR FACTURATION : déposez le chèque dans la boîte aux lettres de l'hôtel de ville située à l'entrée du parc ou à l'accueil de la mairie (dans une enveloppe fermée à l'intention du service des régies).

Pour les séjours uniquement : prélèvement automatique ou paiement en ligne en 3 fois.

Factures jeunesse (espace François Villon)

- Paiement en ligne sur [l'Espace citoyens](#) ;
- Prélèvement automatique en fournissant un RIB et en signant le mandat SEPA sur l'Espace citoyens ;
- Paiement en espèces ou CB : au service des régies sur RDV ;
- Paiement en 1 fois par chèque à l'ordre de RR JEUNESSE, SPORTS ET VIE DES QUARTIERS : déposez le chèque dans la boîte aux lettres de l'hôtel de ville située à l'entrée du parc ou à l'accueil de la mairie (dans une enveloppe fermée à l'intention du service des régies).

Pour les séjours uniquement : prélèvement automatique ou paiement en ligne en 3 fois.

Factures culturel (musique et comédie musicale)

- Paiement en ligne en 1, 2, 3 ou 4 fois sur [l'Espace Citoyens](#) ;
- Prélèvement automatique en 4 fois en fournissant un RIB et en signant le mandat SEPA sur [l'Espace Citoyens](#) ;
- Paiement en espèces ou CB : au service des régies sur RDV ;
- Paiement en 1 fois par chèque à l'ordre de RR FACTURATION : vous pourrez le déposer dans la boîte aux lettres de l'hôtel de ville située à l'entrée du parc ou vous pourrez le remettre directement à l'accueil de la mairie ou à l'accueil de l'école de musique (dans une enveloppe fermée à l'intention du service des régies).

Contact

Service des régies

01 34 25 42 18

01 34 25 27 90

regie@ville-osny.fr

Documents

[D-149062024-Tarifcation des services municipaux 2024-2025](#)

[D-150062024-Règlement intérieur de la tarification](#)